

## Fonctionnement

Le foyer de vie est placé sous l'autorité de tarification et le contrôle du conseil départemental de Seine et Marne.

Le foyer de vie  
est ouvert 365 jours par an et  
24 h sur 24.

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

E A N M

17, route de Bray  
77160 PROVINS

☎ 01-64-00-10-68

contactepms@epms-provins.fr

www.epms-provins.com



Action financée par :



## CONTACT :

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé  
E A N M

contactepms@epms-provins.fr

☎ 01-64-00-10-68

Directrice : **Aude DAILLY**

Directrice adjointe : **Claire MAGNIER**

Chef de service : **Philippe GILQUIN**

## FOYER DE VIE



Ce foyer se veut un espace de vie chaleureux, d'écoute et de dialogue. Une équipe de professionnels assure un accompagnement personnalisé fondé sur la participation de chacun. Le foyer de vie se définit comme un lieu contribuant à l'épanouissement et au bien-être.

### Conditions d'admission :

Le foyer de vie accueille toute personne adulte disposant d'une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH).

Le Foyer accueille des adultes ne pouvant exercer une activité professionnelle mais ayant une certaine autonomie, pour leur proposer des activités diversifiées.

Il accueille toute l'année 30 résidents.

### Mission :

La mission du Foyer est d'assurer un accompagnement permanent et adapté, au travers d'activités variées, et d'un hébergement de confort et de qualité, qui favorisent le bien-être et l'épanouissement de chacun.



Un projet d'accompagnement personnalisé est co-construit avec chacun des résidents afin de répondre à ses besoins et attentes et proposer des activités et actions adaptées.

Les activités globales proposées sur la journée :

- Activités d'expression et de communication
- Activités socioculturelles et de loisirs
- Activités favorisant l'aide au maintien des acquis scolaires
- Activités physiques et sportives
- Sorties achats
- Activités culinaires
- Apprentissages à certains gestes de la vie quotidienne, les déplacements autonomes, activités d'utilité sociales.

Chaque résident bénéficiera également d'un accompagnement personnalisé dans la gestion des actes de la vie quotidienne et sociale :

- Hygiène,
- Entretien ménager et vestimentaire,
- Organisation du temps libre, des vacances et des sorties ...



### Les chambres :

Chaque résident bénéficie d'une chambre individuelle. Chaque chambre dispose de sa propre salle d'eau avec toilette. Les chambres sont meublées de base avec un lit, une commode, une table de chevet, un bureau et une chaise.



Les lieux de vie collectifs :

- Un hall et salon des résidents
- Une salle de restauration
- Quatre salons - tisaneries soit deux par étage
- Deux petites lingerie

### 6 salles d'activités :

- Une salle pour l'activité « vie citoyenne » et « santé »
- Une salle d'activités arts plastiques
- Une salle pour les activités « Vie quotidienne »
- Une salle « bien-être »
- Une salle de chant percussion,
- Une salle d'atelier créatif

### Un atelier :

- bricolage – espace verts